



République Française

Ville de Clamecy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mercredi 17 septembre 2025 à 18 h**

\*\*\*\*\*

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 10 septembre 2025.

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 10 septembre 2025.

**Étaient présents :** M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain et M. BOICHE avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE et à Mme FAULE.

**Absents :** M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

**Excusé :** M. SANDRAS.

**Secrétaire de séance : Mme Muriel CHRETIEN-BRION**

\*\*\*\*\*

**N° 2025-131 : DÉLÉGATION DU DROIT DE PRIORITÉ À LA SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA NIÈVRE**

Vu les articles L240-1, L240-2, L240-3 et L211-3 du Code de l'urbanisme,

Considérant qu'il est créé en faveur des communes et des établissements publics de coopération intercommunale titulaires du droit de préemption urbain un droit de priorité sur tout projet de cession d'un immeuble situé sur leur territoire et appartenant à l'Etat en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations répondant aux objets définis à l'article L300-1 du Code de l'urbanisme ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation de telles actions ou opérations,

Considérant que les actions ou opérations d'aménagement prévues à l'article L300-1 du Code de l'urbanisme peuvent avoir pour objet l'organisation du maintien, de l'extension ou de l'accueil des activités économiques,

Considérant que ce droit de priorité peut être délégué dans les cas et conditions prévus aux articles L211-2 et L213-3 du Code de l'urbanisme à une société d'économie mixte bénéficiant d'une concession d'aménagement,

Considérant que par courrier reçu le 01/08/2025, la Direction Départementale des Finances Publiques de la Nièvre a notifié à la commune de Clamecy une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant la parcelle appartenant à l'Etat cadastrée section BA n° 30 située à Clamecy, lieu-dit « Perthuis d'Enfer », d'une superficie de 1 085 m<sup>2</sup>, le prix de vente s'élevant à 6 000 €,

Considérant que la commune de Clamecy dispose d'un délai de deux mois pour faire valoir son droit de priorité pour l'acquisition de ce bien,

Considérant que la parcelle concernée est située dans le périmètre d'extension de la zone d'activité économique du Perthuis d'Enfer,

Considérant le projet de développement de l'entreprise de transport ROUSSEAU dans le périmètre d'extension de la zone d'activité économique du Perthuis d'Enfer,

Considérant que la Communauté de communes Haut Nivernais-Val d'Yonne, qui a la compétence Action de développement économique, en a confié la concession d'aménagement à la Société Anonyme d'Economie Mixte d'Aménagement de la Nièvre,

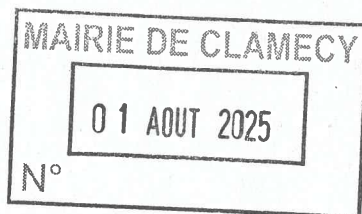
Considérant l'intérêt pour la commune de déléguer son droit de priorité à la Société Anonyme d'Economie Mixte d'Aménagement de la Nièvre qui pourra faire directement l'acquisition de la parcelle BA 30,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** la délégation du droit de priorité à la Société Anonyme d'Economie Mixte d'Aménagement de la Nièvre pour la parcelle appartenant à l'Etat cadastrée section BA n° 30 située à Clamecy, lieu-dit « Perthuis d'Enfer ».

Suivent les signatures.

  
**Nicolas BOURDOUNE**  
Maire



**Direction départementale des Finances publiques de la Nièvre**

12 rue Henri Barbusse  
BP 28  
58 019 NEVERS Cedex  
Téléphone : 03 86 71 96 00  
Mél: [ddfip58.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip58.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr)

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Nathalie BARBE  
Téléphone : 06 01 40 39 38  
Mél: [drfip21.pole-gestion-domaniale@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:drfip21.pole-gestion-domaniale@dgfip.finances.gouv.fr)

LR AR

Monsieur le Maire  
de la Commune de Clamecy  
Place du 19 Août  
58 500 CLAMECY

Nevers, le 28 juillet 2025

Objet : Cession de la parcelle BA 30 à Clamecy

Monsieur le Maire,

Le 30 juin 2025, la Direction interdépartementale des routes Centre-Est a fait remise au service du domaine, aux fins de cession, la parcelle BA 30, située au lieu-dit «Perthuis d'Enfer» à Clamecy. En application des articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme qui accordent aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale, titulaires du droit de préemption urbain, une priorité d'acquisition sur les projets de cession d'un bien immobilier de l'Etat, j'ai l'honneur de soumettre ce projet de cession au droit de priorité de la commune de Clamecy au prix de six mille euros (6.000 €).

L'acte de cession sera assorti d'une clause d'intéressement de 35 % en cas de revente du bien dans un délai de 10 ans à compter de la date d'acquisition.

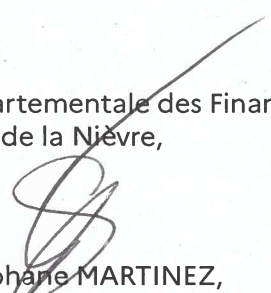
En application de l'article L 240-3 du code précité, vous disposez d'un délai de deux mois pour faire connaître le souhait de la commune, de faire valoir son droit de priorité pour l'acquisition de ce bien. En cas de réponse favorable, l'État (représenté par le Service du Domaine) se mettra en relation avec la commune pour finaliser l'acte de cession.

En cas de réponse négative ou en cas de défaut de réponse dans le délai précité de deux mois, l'Etat procédera à la cession de ce bien au bénéfice du candidat retenu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

PJ : Déclaration d'intention d'aliéner  
Plan cadastral

Pour la Directrice départementale des Finances publiques  
de la Nièvre,

  
Stéphanie MARTINEZ,  
Directeur du pôle Etat & Missions Foncières

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le 18/09/2025

S<sup>2</sup>LOW

ID : 058-215800798-20250917-2025\_131-DE

Commune :  
CLAMECY (079)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 1077 L  
Document vérifié et numéroté le 05/02/2025  
A CDIF Nevers  
Par M. BEUZON  
Inspecteur  
Signé

CDIF NEVERS  
L, Mar, J de 8h30-12h 13h30-16h / Mer, V 8h30-12h  
BP 70888  
19 Rue Camille Baynac  
58015 NEVERS CEDEX  
Téléphone : 03.86.68.49.49

cdif.nevers@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou un plan de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le par géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente 6463.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Section : BA  
Feuille(s) :  
Qualité du plan :

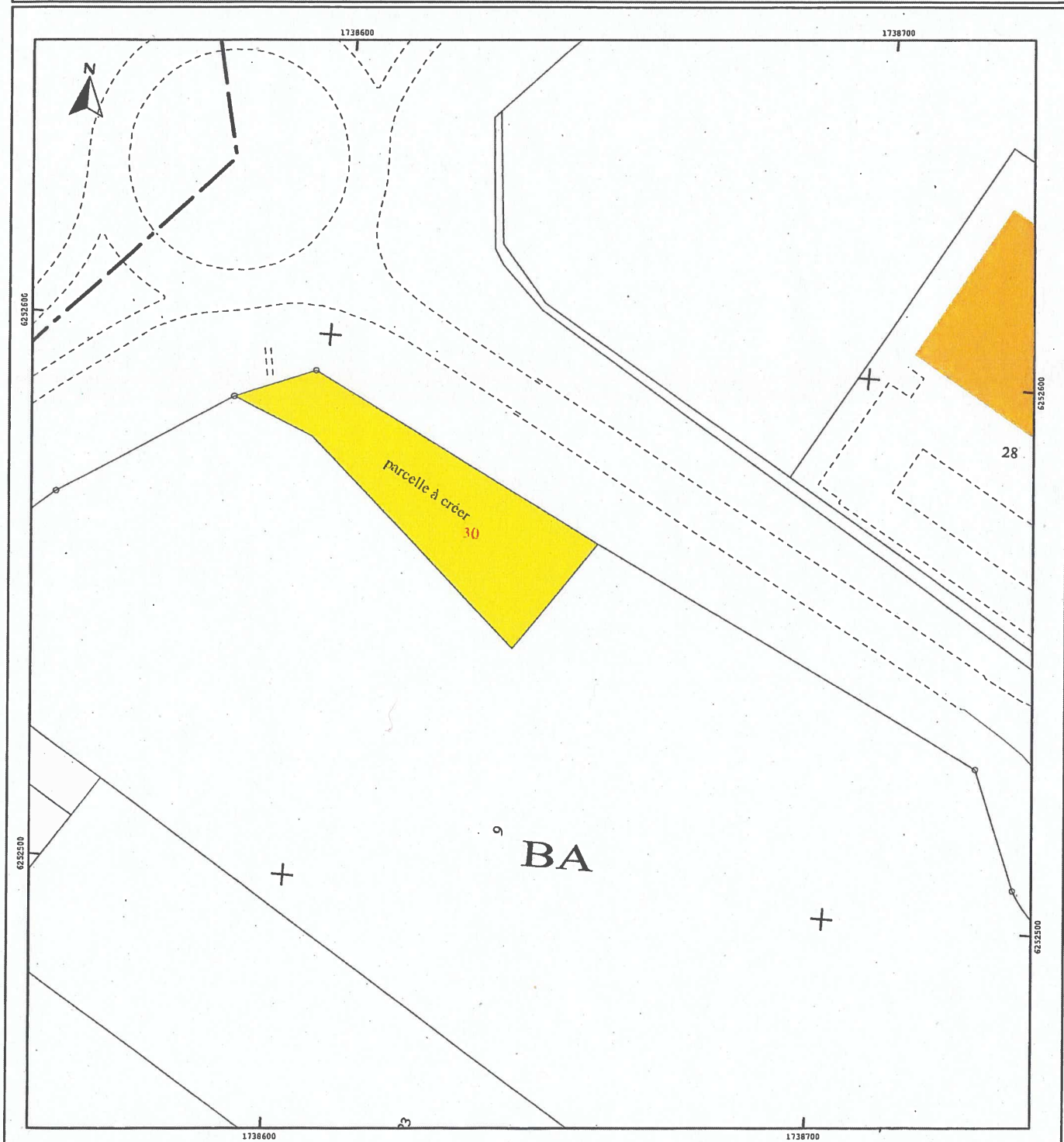
Echelle d'origine :  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 05/02/2025  
Support numérique :

D'après le document d'arpentage  
dressé

Par BABIELLE J-Marc (2)

Réf. : 079-000-BA-0000-dp  
Le 06/01/2025

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien agréé du cadastre, etc... ).  
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité appropriée, etc... ).





# **Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme** **DROIT DE PRIORITÉ**

Ce formulaire est émis par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires<sup>1</sup>.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien 

- ☒ Déclaration d'intention d'aliéner un bien (1) soumis au droit de priorité (articles L240-1 à L240-3 du code de l'urbanisme)
- ☐ Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (articles L. 211-1 et suivants du Code de l'urbanisme (2))
- ☐ Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (articles L. 212-1 et suivants du Code de l'urbanisme (3))
- ☐ Compris dans une zone de préemption délimitée au titre des espaces naturels sensibles (articles L. 215-1 et suivants du Code de l'urbanisme (4))
- ☐ Demande d'acquisition d'un bien (1)
- ☐ Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (2)
- ☐ Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (3)

## Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt au guichet : 01/08/2025 N° d'enregistrement : 561225

Prix moyen au m² :

## A - Propriétaire(s) du bien

### Pour une personne physique (5) :

Nom d'usage 1

Prénom 1

Profession (facultatif) (6) :

Si le bien n'est pas en indivision, veuillez renseigner l'identité de l'éventuel co-déclarant :

Nom

Prénom

Profession (facultatif) (6) :

### Pour une personne morale (7) :

Dénomination

Forme juridique

ETAT

ETAT-ADMINISTRATION

N° SIRET

Nom d'usage du représentant

Prénom du représentant

BURNOD

CORALIE

Si le bien est en indivision (8), soit entre personnes physiques, soit entre personnes morales, indiquer le nombre de co-indivisaire(s) : et compléter la fiche complémentaire « Autre(s) déclarant(s) » (9) en indiquant leur(s) nom(s), prénom(s), adresse(s) et quote(s)-part(s).

[1] Article A 213.1 du Code de l'urbanisme

**Adresse ou siège social (10)**

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... : \_\_\_\_\_

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... : \_\_\_\_\_

Numéro : 12 Voie : rue Henri BarbusseLieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : NEVERS CEDEX

Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale (si international) : \_\_\_\_\_

Code postal : 5 8 0 1 9 BP : 2 8 Cedex : \_\_\_\_\_Téléphone (facultatif) : 0 3 8 6 7 1 9 6 0 0 Indicatif (facultatif) : \_\_\_\_\_

Adresse électronique (facultatif) :

ddfip58.pgp.domaine @ dgfip.finances.gouv.frAFIPA  
Directeur du Pôle État et Missions Foncières  
DDFIP de la Nièvre**B - Situation du bien****Adresse précise du bien**La cession du bien entraîne-t-elle une division parcellaire ? ☐ Oui ☐ Non

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... : \_\_\_\_\_

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... : \_\_\_\_\_

Numéro : \_\_\_\_\_ Type de voie : \_\_\_\_\_ Nom de la voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : Perthuis d'EnferLocalité : ClamecyCode postal : 5 8 5 0 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_**Superficie totale de l'assiette foncière du bien cédé (m²) :** 1085**Références cadastrales de la parcelle**

| Préfixe | Section | N° | Lieu-dit<br>(quartier, arrondissement) | Localité | superficie |
|---------|---------|----|----------------------------------------|----------|------------|
|         | BA      | 30 | Perthuis d'enfer                       | CLAMECY  | 1085       |
|         |         |    |                                        |          |            |
|         |         |    |                                        |          |            |

**i** Si le bien est situé sur plus de parcelles cadastrales, veuillez renseigner l'annexe dédiée.Plan(s) cadastral(aux) joint(s) ☒ Oui ☐ Non**C - Désignation du bien****Immeuble**☒ Non bâti ☐ Bâti sur terrain propre☐ Bâti sur terrain d'autrui, dans ce cas indiquer le nom du propriétaire : \_\_\_\_\_

En cas d'indivision, précisez la quote-part du bien vendu : \_\_\_\_\_

**Nature des droits cédés**☒ Pleine Propriété ☐ Nue-Propriété ☐ Usufruit



**Nature du sol en superficie (m²)**

| Terres | Prés | Vergers | Vignes | Bois | Landes |
|--------|------|---------|--------|------|--------|
|        |      |         |        |      |        |

| Carrières | Eaux cadastrées | Jardins | Terrains à bâtir | Terrains d'agrément | Sol  |
|-----------|-----------------|---------|------------------|---------------------|------|
|           |                 |         |                  |                     | 1085 |

**Caractéristiques du bien (hors copropriétés et division en volumes)**

☐ Bâtiments vendus en totalité (11) : \_\_\_\_\_

Surface construite au sol (m²) : \_\_\_\_\_ Surface utile ou habitable (m²) : \_\_\_\_\_

Nombre de : ☐ Niveaux \_\_\_\_\_ ☐ Appartements \_\_\_\_\_ ☐ Autres locaux \_\_\_\_\_

**Caractéristiques du bien (division en volumes)**

☐ Vente en volumes N° des volumes : \_\_\_\_\_

**Caractéristiques du bien (copropriété)**

☐ Locaux dans un bâtiment en copropriété (12)

N° d'inscription au registre des copropriétés : \_\_\_\_\_

Le bien est achevé depuis : ☐ Plus de 4 ans ☐ Moins de 4 ans

Le règlement de copropriété a été publié aux hypothèses depuis : ☐ Plus de 10 ans ☐ Moins de 10 ans

| N° du lot | Bâtiment | Étage | Quote-part des parties communes | Nature | Surface utile ou habitable |
|-----------|----------|-------|---------------------------------|--------|----------------------------|
|           |          |       |                                 |        |                            |
|           |          |       |                                 |        |                            |
|           |          |       |                                 |        |                            |
|           |          |       |                                 |        |                            |
|           |          |       |                                 |        |                            |

**Lotissement**

Bien situé dans un lotissement ? ☐ Oui ☒ Joindre le règlement et le cahier des charges du lotissement.

☐ Non

**Droits sociaux (13)**

Désignation de la société : \_\_\_\_\_ Nombre de parts cédées : \_\_\_\_\_

Désignation des droits : \_\_\_\_\_ Nombre total de parts : \_\_\_\_\_

Nature : \_\_\_\_\_

Numéro des parts : \_\_\_\_\_

La cession conduit-elle l'acquéreur à détenir la majorité des parts de la société ? ☐ Oui ☐ Non

**D - Usage et occupation (14)**

**Usage** ☒ Si plusieurs usages, cocher les cases correspondantes

☐ Habitation ☐ Professionnel ☐ Commercial ☐ Agricole

☐ Autre (préciser) : \_\_\_\_\_

**Occupation**

- ☐ Par le(s) propriétaire(s)
- ☐ Par un (des) locataire(s) - Le cas échéant, préciser la nature du bail, le montant annuel hors charge du loyer, la date de prise d'effet et de fin de bail et le nom du locataire.
- ☐ Sans occupant
- ☐ Autre (préciser) : \_\_\_\_\_

Une installation soumise à autorisation ou à enregistrement, au titre du code de l'environnement a-t-elle été exploitée sur le terrain ?

- ☐ Oui - S'il y a lieu, joindre les informations dues telles que spécifiées par l'article L. 514-20 du code de l'environnement.
- ☐ Non

**E - Droits réels ou personnels (15)**

Grevant les biens : ☐ Oui ☐ Non

Préciser la nature : \_\_\_\_\_ Indiquer si rente viagère antérieure : ☐ Oui ☐ Non

**F - Modalité de la cession ou de la donation****1 - Vente amiable**

Prix de vente hors commission (en chiffres) : 6 000€ (en lettres) : SIX MILLE EUROS

Si TVA en sus du prix, préciser le montant (en chiffres) : \_\_\_\_\_

Évaluation hors commission (en chiffres) : \_\_\_\_\_ (en lettres) : \_\_\_\_\_

Dont éventuellement inclus : Mobilier : \_\_\_\_\_ Autres : \_\_\_\_\_

Vente indissociable d'autres biens : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, adresse précise du bien (description à porter en annexe) :

\_\_\_\_\_

**Modalité de paiement**

☒ Comptant à la signature de l'acte authentique ☐ À terme (préciser) :

\_\_\_\_\_

☐ Si commission, montant : \_\_\_\_\_ ☐ TTC ☐ HT

À la charge de : ☐ Acquéreur ☐ Vendeur

☐ Si paiement en nature

Désignation de la contrepartie de l'aliénation :

\_\_\_\_\_

Évaluation de la contrepartie : \_\_\_\_\_

☐ Rente viagère Montant annuel : \_\_\_\_\_ Montant comptant : \_\_\_\_\_

Bénéficiaire(s) de la rente :

\_\_\_\_\_

☐ Droit d'usage et d'habitation ☐ Vente de la nue-propriété

Évaluation de l'usage ou de l'usufruit : \_\_\_\_\_

**Autres modalités de transfert**

☐ Échange

Désignation des biens reçus en échange :

\_\_\_\_\_



Montant de la soulte le cas échéant : \_\_\_\_\_

Propriétaires contre-échangistes : \_\_\_\_\_

☐ Apports en société

Bénéficiaire : \_\_\_\_\_ Estimation du bien apporté : \_\_\_\_\_

☐ Cession de tantième de terrains contre remise de locaux à construire

Estimation du terrain : \_\_\_\_\_ Estimation des locaux à remettre (dation) : \_\_\_\_\_

☐ Location-accession - Estimation de l'immeuble objet de la location-accession : \_\_\_\_\_**2 - Adjudication (16)**☐ Volontaire ☐ Ou rendue obligatoire par une disposition législative ou réglementaire☐ Mettant fin à une indivision ne résultant pas d'une donation-partage

Date de l'adjudication : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Montant de la mise à prix : \_\_\_\_\_

Lieu de l'adjudication : \_\_\_\_\_

**3 - Donation (17)**☐ Oui ☒ Non**G - Les soussignés déclarent**

Que le(s) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique A

☐ 1-A (ont) recherché un acquéreur disposé à acquérir les biens désignés à la rubrique C aux prix et conditions indiqués**Acquéreur - personne physique (facultatif) (18) :**

Nom d'usage \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

**Acquéreur - personne morale (facultatif) (18) :**

Nom d'usage du représentant \_\_\_\_\_

Prénom du représentant \_\_\_\_\_

Dénomination \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_

N° SIRET \_\_\_\_\_

**Adresse de l'acquéreur (facultatif) (18) :**

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... : \_\_\_\_\_

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... : \_\_\_\_\_

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale (si international) : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Téléphone (facultatif) : \_\_\_\_\_ Indicatif (facultatif) : \_\_\_\_\_

Adresse électronique (facultatif) : \_\_\_\_\_

@

Indications complémentaires concernant l'opération envisagée par l'acquéreur

- ☐ 2 - Demande(nt) au titulaire du droit de ~~préemption~~ d'acquiescer les biens désignés à la rubrique C aux prix et conditions indiqués (20). priorité
- ☐ 3 - Qu'il est chargé de procéder à la vente par voie d'adjudication comme indiqué à la rubrique F-2 des biens désignés à la rubrique C appartenant au(x) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique A.

Stéphane MARTINEZ  
AFIPA  
Directeur du Pôle Etat et Missions Foncières  
DDFIP de la Nièvre

Fait à : Nevers

Le : 2 5 / 0 7 / 2 0 2 5

Signature et cachet s'il y a lieu

**H - Rubrique à remplir si le signataire est le notaire ou un autre mandataire (21)**

Nom d'usage

Prénom

Qualité

Adresse électronique :

@

**Adresse**

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... :

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Pays :

Code postal : BP : Cedex :

Téléphone : Indicatif si international) : +

## I - Observations

L'acte de cession sera assorti d'une clause d'intéressement de 35 % en cas de revente dans un délai de 10 ans à compter de la date de l'acte.

Cadre réservé au titulaire du droit de préemption

priorité

### Informations concernant vos données à caractère personnel

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande et pour vous contacter par la suite.

Le responsable de traitement de la déclaration d'intention d'aliéner est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Ainsi, pour toutes informations, questions ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

À l'attention du délégué à la protection des données

3 Place de Fontenoy

TSA 80715

75334 Paris Cedex 07



## Annexe - Références cadastrales

Si votre bien porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie :

| Préfixe | Section | N° | Lieu-dit<br>(quartier, arrondissement) | Localité | Superficie<br>totale (m <sup>2</sup> ) |
|---------|---------|----|----------------------------------------|----------|----------------------------------------|
|         |         |    |                                        |          |                                        |

| Préfixe | Section | N° | Lieu-dit<br>(quartier, arrondissement) | Localité | Superficie<br>totale (m <sup>2</sup> ) |
|---------|---------|----|----------------------------------------|----------|----------------------------------------|
|         |         |    |                                        |          |                                        |

| Préfixe | Section | N° | Lieu-dit<br>(quartier, arrondissement) | Localité | Superficie<br>totale (m <sup>2</sup> ) |
|---------|---------|----|----------------------------------------|----------|----------------------------------------|
|         |         |    |                                        |          |                                        |

| Préfixe | Section | N° | Lieu-dit<br>(quartier, arrondissement) | Localité | Superficie<br>totale (m <sup>2</sup> ) |
|---------|---------|----|----------------------------------------|----------|----------------------------------------|
|         |         |    |                                        |          |                                        |

| Préfixe | Section | N° | Lieu-dit<br>(quartier, arrondissement) | Localité | Superficie<br>totale (m <sup>2</sup> ) |
|---------|---------|----|----------------------------------------|----------|----------------------------------------|
|         |         |    |                                        |          |                                        |

| Préfixe | Section | N° | Lieu-dit<br>(quartier, arrondissement) | Localité | Superficie<br>totale (m <sup>2</sup> ) |
|---------|---------|----|----------------------------------------|----------|----------------------------------------|
|         |         |    |                                        |          |                                        |

| Préfixe | Section | N° | Lieu-dit<br>(quartier, arrondissement) | Localité | Superficie<br>totale (m <sup>2</sup> ) |
|---------|---------|----|----------------------------------------|----------|----------------------------------------|
|         |         |    |                                        |          |                                        |

| Préfixe | Section | N° | Lieu-dit<br>(quartier, arrondissement) | Localité | Superficie<br>totale (m <sup>2</sup> ) |
|---------|---------|----|----------------------------------------|----------|----------------------------------------|
|         |         |    |                                        |          |                                        |

| Préfixe | Section | N° | Lieu-dit<br>(quartier, arrondissement) | Localité | Superficie<br>totale (m <sup>2</sup> ) |
|---------|---------|----|----------------------------------------|----------|----------------------------------------|
|         |         |    |                                        |          |                                        |

| Préfixe | Section | N° | Lieu-dit<br>(quartier, arrondissement) | Localité | Superficie<br>totale (m <sup>2</sup> ) |
|---------|---------|----|----------------------------------------|----------|----------------------------------------|
|         |         |    |                                        |          |                                        |

| Préfixe | Section | N° | Lieu-dit<br>(quartier, arrondissement) | Localité | Superficie<br>totale (m <sup>2</sup> ) |
|---------|---------|----|----------------------------------------|----------|----------------------------------------|
|         |         |    |                                        |          |                                        |

# Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'ac soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

## Liste des renvois figurant dans le formulaire

- (1) – La déclaration ou la demande doit être établie en 4 feuillets et adressée au destinataire (cf. renvois (2), (3) et (4)) par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal, ou déposée contre décharge, ou transmise par voie électronique.
- (2) – Si le bien est soumis au droit de préemption urbain, régi par les articles L. 211-1 et suivants du code de l'urbanisme, la déclaration ou la demande doit être adressée à la mairie de la commune où est situé ce bien.
- (3) – Si le bien est compris dans une zone d'aménagement différé (article L. 212-1 et suivants du code de l'urbanisme), la déclaration ou la demande est à adresser au maire de la commune où est situé ce bien.
- (4) – Si le bien est compris dans une zone de préemption délimitée au titre de la législation sur les « espaces naturels sensibles » (article L. 215-1 et suivants du code de l'urbanisme), la déclaration est à adresser au président du conseil départemental du département dans lequel est situé ce bien.
- (5) – Si la demande est faite conjointement par deux personnes qui ne sont pas en indivision, il faut indiquer le nom et le prénom du second déclarant dans nom 2 prénom 2 ; dans le cas d'une indivision des compléments devront être apportés dans la fiche complémentaire dédiée « Autre(s) déclarant(s) » (cf. renvoi 9).
- (6) – Si la profession est renseignée, elle doit l'être selon la nomenclature INSEE des professions et catégories socio-professionnelles en 8 postes : agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés, ouvriers, retraités, autres personnes sans activité professionnelle.
- (7) – Si le déclarant est une personne morale ou plusieurs personnes morales, les éléments doivent être clairement renseignés (Siret, forme juridique et identité du représentant). La possibilité qu'il y ait plusieurs personnes comme déclarants peut être traitée dans la fiche complémentaire dédiée « Autre(s) déclarant(s) ».
- (8) – Pour les immeubles en indivision, deux cas doivent être distingués :  
– l'immeuble est soumis au droit de préemption urbain ou compris dans une zone d'aménagement différé : les cessions des droits indivis, même si ceux-ci ne représentent pas la totalité de l'immeuble, doivent faire l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner, sauf si elles sont consenties à l'un des co-indivisaires ;  
– l'immeuble est compris dans une zone de préemption des espaces naturels sensibles : n'est soumise à déclaration d'intention d'aliéner que la cession de l'ensemble des droits indivis représentant l'immeuble dans son entier, sauf pour le droit de préemption du Conservatoire du littoral qui est applicable à la cession de droits indivis sur un immeuble ou une partie d'immeuble bâti ou non bâti ainsi qu'à la cession de la majorité des parts d'une société civile immobilière lorsque le patrimoine de cette société est constitué par une unité foncière, bâtie ou non, sur la totalité ou certaines parties des zones de préemption créées par le conseil départemental ou le Conservatoire.
- (9) – En cas d'indivision entre personnes physiques ou entre personnes morales, les informations relatives à l'identité, l'adresse et à la quote-part seront obligatoirement renseignées dans la fiche complémentaire « Autre(s) déclarant(s) » générée automatiquement lorsque le nombre de co-indivisaires est renseigné.
- (10) – L'adresse du déclarant doit être la plus détaillée possible. Pour le siège social (si le propriétaire est une personne morale), il faut indiquer l'adresse du principal établissement ; lorsque la déclaration ou la demande est présentée par un établissement secondaire, le signataire devra indiquer l'adresse à la rubrique H.
- (11) – Bâtiments vendus en totalité : les renseignements à fournir ne doivent porter que sur le bâtiment principal (la maison par exemple) ; la surface construite au sol ainsi que la surface utile ou habitable peuvent être indiquées approximativement ; les niveaux s'entendent, tant des étages proprement dits que des sous-sols, rez-de-chaussées ou combles, le cas échéant locaux autres que des appartements : il s'agit des locaux principaux affectés à un usage autre que d'habitation (bureaux, commerces par exemple). Le numéro des volumes pour une vente en volumes permet d'identifier le bien objet de la vente.
- (12) – Locaux dans un bâtiment en copropriété.  
Nature des lots : précisez s'il s'agit d'un appartement, d'une cave, d'un box pour automobile, etc. La surface utile ou habitable n'est à indiquer que pour les locaux principaux (appartements, bureaux...).
- (13) – Droits sociaux : lorsque la DIA porte sur la vente de parts de société (si cette rubrique doit être remplie, il est nécessaire de remplir également la rubrique précédente : « locaux dans un bâtiment en copropriété »). Désignation de la société : indiquez seulement sa dénomination, sa forme juridique (par exemple : société civile) ainsi que l'adresse de son siège, comme prévu à la rubrique A.  
Nature des droits cédés : parts ou actions par exemple. Il faut indiquer le nombre et le numéro des parts.
- (14) – Usage : il s'agit de l'usage actuel du bien. Il peut y avoir plusieurs usages donc plusieurs choix conjoints possibles. Si vous souhaitez, en accord avec votre acquéreur, donner des indications sur l'usage futur qu'il entend conférer au bien, les faire figurer à la rubrique G.
- (15) – Indiquer clairement s'il y a des droits réels ou personnels.  
La mention « en attente d'éléments de la conservation des hypothèques » n'est pas admise.



**(16) – Adjudication :** cette rubrique correspond à des cas dans lesquels la déclaration doit être obligatoirement établie par le notaire ou le greffier du tribunal compétent chargé de procéder à l'adjudication. Si la déclaration serait faite sans qu'une mise à prix soit prévue, vous devez nécessairement évaluer le bien.

**(17) – La donation peut donner lieu à droit de préemption.** Ceci est régi par l'article L. 213-1-1 du code de l'urbanisme qui précise en effet que sont également soumis au droit de préemption les immeubles ou ensembles de droits sociaux mentionnés au 1° de l'article L. 213-1 lorsqu'ils font l'objet d'une donation entre vifs, sauf si celle-ci est effectuée :

- 1° Entre ascendants et descendants ;
- 2° Entre collatéraux jusqu'au sixième degré ;
- 3° Entre époux ou partenaires d'un pacte civil de solidarité ;
- 4° Entre une personne et les descendants de son conjoint ou de son partenaire de pacte civil de solidarité, ou entre ces descendants.

**(18) – Les renseignements concernant l'acquéreur doivent être obligatoirement fournis si la personne qui se propose d'acquérir l'immeuble l'exige :** en effet, en cas de non-utilisation aux fins prévues par les textes des biens acquis par préemption, l'ancien propriétaire et l'acquéreur évincé par la préemption disposent d'un droit de rachat préférentiel et, en cas de méconnaissance de ce droit, d'une action en dommages-intérêts.

**(19) – Indications complémentaires concernant l'opération envisagée par l'acquéreur :** vous pouvez préciser à cet endroit, en accord avec l'acquéreur, l'usage que ce dernier entend conférer au bien :

- maintien de l'usage actuel
- ou, au contraire, changement de cet usage, par exemple, conversion de bureaux en logements. Vous pouvez préciser également les conditions dans lesquelles l'acquéreur envisage de conférer cette destination au bien : en le laissant en l'état, en le réhabilitant, en édifiant une construction neuve...

**(20) – Cette rubrique est à remplir lorsque le propriétaire fait exercice du « droit de délaissement »** qui lui est offert par le code de l'urbanisme lorsque son bien est compris dans une zone d'aménagement différé ou soumis au droit de préemption urbain.

**(21) – Signataire autre que le propriétaire.**

Qualité : notaire, mandataire, fondé de pouvoirs, gérant de la société propriétaire, etc.

Joindre à la déclaration ou à la demande une copie du pouvoir ou du mandat.

 Pour en savoir plus

Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex - Tél : 01 40 81 21 22

[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)